



GÉRER MES DÉCHETS

Guide pratique usager

Votre collecte se fait désormais en points d'apport collectif.

**Vous déposez maintenant vos déchets dans des bornes collectives
accessibles 24h/24 et 7j/7, proches de chez vous.**

**Ce guide vous explique comment profiter au mieux de ce nouveau service
et de tous les avantages qui l'accompagnent.**



1 les solutions et modes de collecte disponibles

— Les Points d'apport collectif (PAC) et Pôles Recyclage (PR)



La cartographie en ligne

Trouvez les **PAC** et **Pôles Recyclages** les plus proches de chez vous.

Vous pouvez utiliser les **PAC** sur l'ensemble du territoire du smicval à partir du moment où votre carte est activée.

Votre carte d'accès

- **Une seule carte pour accéder aux PACS** (illimité) et aux Pôles Recyclage (7 passages/an inclus)
- **Activation gratuite** : venez nous rencontrer en permanences ou sur les sites de Saint Denis de Pile (8 route de la pinière) et de Saint Gérons d'Aiguevives (238 route de la côte rôtie). Vous pouvez aussi faire activer votre carte par téléphone au 05 57 84 74 00 ou par mail contact@smicval.fr
- En cas de perte/vol : duplicata facturé 15,60€
- Bientôt, vous bénéficierez d'une version digitale de votre carte d'accès dans l'appli Smicval



Pourquoi une carte d'accès ?

Elle nous aide à savoir quand les bornes sont pleines pour mieux organiser les collectes. Elle vous permet aussi de suivre votre production de déchets dans votre espace en ligne.

Attention, ne pas confondre ! 7 passages en PR sont inclus dans la TEOM (voir plus d'informations à la fin de ce guide) mais il n'y a pas de limite d'ouverture des trappes sur les bornes de collecte.



Utiliser les bornes : mode d'emploi

- Pour bien utiliser le lecteur de la carte :

- Plaquer la carte au moins 3 secondes, le temps que le voyant bleu de la trappe droite ou gauche s'allume
- Voyants du lecteur :
 - accès autorisé
 - badge non autorisé
 - borne pleine ou en maintenance (*nous contacter dans ce cas*)

Les 3 clignotent : mise à jour en cours ou prise en compte du vidage en cours. Attendre la fin du clignotement avant de repasser la carte

- Si aucun voyant ne s'allume, tenter d'ouvrir une trappe, il est possible que le contrôle d'accès soit temporairement désactivé.

Accéder aux tutos en vidéo :

PAC OMR et Emballages - PAC Restes alimentaires

2 les bonnes pratiques

— La collecte des emballages



Les emballages sont triés par TRIGIRONDE à Saint Denis de Pile et valorisés

- Je les dépose en vrac **sans les mettre dans un sac**
- **Je ne les imbrique pas** les uns dans les autres (ex : ne pas mettre une canette dans une boîte en carton)
- Je les vide bien mais je ne les lave pas
- Je ne dépose rien à côté de la borne
- Pour gagner de la place, j'aplatis bien ou déchire mes emballages carton, j'aplatis mes bouteilles plastiques (et pourquoi pas tester l'eau en carafe ?)
- Je stocke mes grands cartons à plat, pour les emmener en pôle recyclage et optimiser mes passages ou je les dépose en Point d'Apport spécifique pour les cartons (*il sera mieux valorisé*)

— Le tri des restes alimentaires



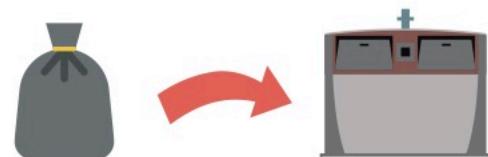
Les restes alimentaires sont compostés sur la plateforme industrielle de Saint Denis de Pile

Le compost certifié utilisable en Agriculture Biologique retourne sur notre territoire notamment chez les agriculteurs et maraîchers

- Je mets mes déchets **dans un sac kraft puis dans un bioseau** fourni par le Smicval. Je dépose le sac dans les points d'apport Collectifs spécifiques.
- Je m'équipe d'un composteur individuel (à demander auprès du Smicval)
- Je ne dépose rien à côté de la borne

Le tri à la source de la matière organique est obligatoire depuis le 01/01/2024. Chaque habitant doit disposer d'une solution de tri à la source de ses déchets alimentaires : compostage individuel ou collectif, lombricompostage ou autres solutions de traitement individuel ; poules ; collecte de biodéchets.

— La collecte des ordures ménagères



60 litres max.

Les Ordures Ménagères sont directement enfouies sur le site de Lapouyade, sans être triées

- Je mets mes déchets **dans un sac bien fermé**
- Je ne dépose rien à côté de la borne
- Je réduis la quantité des mes ordures ménagères en triant bien tous mes restes alimentaires et mes emballages

Attention, les trappes ont une capacité de 60l, n'utilisez pas de poches poubelles plus grosses au risque de les coincer.

Attention : Pour la sécurité de tous (agents et usagers), il est interdit de jeter dans les bornes des piles, batteries, produits dangereux (inflammables ou toxiques) bouteilles de gaz et autres produits sous pression ainsi que les déchets de soins (seringues notamment) et les déchets incandescents (cendre encore chaude par exemple).

TRANSPORTER MES DÉCHETS JUSQU'AUX BORNES

- **Pour les restes alimentaires** : utilisez le bioseau pour le transport et jetez le sac kraft dans la borne. Le bioseau et les sacs vous sont fournis lors des permanences ou sur les sites de St Denis de Pile et de St Girons d'Aiguevives. **Lorsque vous avez épuisé vos sacs, vous pouvez en obtenir d'autres auprès de votre mairie.**
- **Pour les emballages** : stockez-les et transportez-les en vrac dans un sac (type cabas de supermarché) ou tout autre contenant.
- **Pour les OMR** : utilisez une poche noire classique 50l (avec un bon tri des restes alimentaires, vos poches OMR auront moins de risque de couler).

DU BON USAGE DES BORNES

- Le dépôt de sacs en pieds de borne relève de la délinquance environnementale et est sanctionnable. Il ne signifie pas forcément que la borne est pleine ou qu'elle dysfonctionne !
- Nos équipes passent chaque semaine pour retirer les dépôts, vérifier le bon fonctionnement des trappes et effectuer des actions de nettoyage. Et plusieurs fois par an, un nettoyage plus conséquent de l'intérieur et de l'extérieur des bornes est effectué avec du matériel spécifique.
- Votre carte vous donne accès aux 2 800 bornes du territoire. Repérez les îlots sur vos trajets du quotidien, pour profiter de vos déplacements habituels (travail, école, courses...) et gagner du temps.



Attention : Il est interdit de déposer des déchets autour des bornes sous peine de poursuites (articles R.362-1 et R635-8 du code pénal).



Bon à savoir

Les personnes isolées et à mobilité réduite peuvent bénéficier, sur justificatifs, d'une collecte adaptée hebdomadaire en porte-à-porte. Se rapprocher des services du Smicval ou de sa mairie.

— Avant de jeter... donnez, prenez, recyclez !

Votre objet est encore en bon état ?

- **Faites-le réparer** : votre petit électroménager peut être réparé sans frais supplémentaire dans nos Comptoir Répar' (Smicval Market de Vayres et prochainement à celui de Reignac)



- Donnez-le :

- En Pôle Recyclage Smicval (La Roche Chalais, Saint Seurin sur l'Isle, Saint Denis de Pile, Vérac, Saint Gervais, Saint Mariens, Libourne Ballastière et au Smicval Market de Vayres ou du Smicval Market Terres d'Estuaire à Reignac) – **sans décompte de passage si c'est l'unique motif de visite**.
- Gratuitement, chez les vendeurs, notamment de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, qui ont l'obligation de les reprendre.

Voir la cartographie en ligne de l'OCAB

- Pensez également aux ressourceries et associations.



GUIDE DU TRI QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?

smicval
www.smicval.fr

À TRIER

Tous les papiers

Tous les emballages en métal

Tous les petits cartons

Tous les emballages en plastique et polystyrène

À déposer en vrac, pas dans des sacs

À déposer dans les sacs kraft qui vous sont donnés

Restes alimentaires - épluchures
fleurs fanées - coquilles d'œufs - restes de viande
poisson et coquillages

Dosettes souples de café - sachets de thé
essuie-tout - serviettes et mouchoirs en papier
(y compris de couleur)

Vous pouvez aussi les composter

À TRIER

Bouteilles en verre - bocaux - flacons
vidés non lavés sans bouchons ni couvercles

Vêtements - chaussures - linge propres et emballés dans des sacs plastique

À JETER

à déposer dans des sacs bien fermés

Objets divers - couches et lingettes - vaisselle (mégots, litière animale, masques)

Déchets du bâtiment (matériaux, gravats, plâtre, moquette, sanitaires...)

Mobilier (lampes, tables, armoires, canapés, fauteuil...)

Déchets divers (radiographies, vaisselle cassée, pneus...)

EN PÔLE RECYCLAGE

Équipements électriques et électroniques (ampoules, machine à laver, jouets, informatique, outils...)

Métaux (ustensiles de cuisine, table à repasser, vélo...)

Cartons

Végétaux (hors tontes et feuilles)

Déchets dangereux (acides, aérosols, produits phytosanitaires, filtres à huile de voiture, restes de peintures...)

Bois (cagettes, palettes, morceaux de bois...)

DONNER

Vous souhaitez donner des objets ou matières encore en bon état dont vous n'avez plus l'utilité ? Déposez-les dans nos espaces de réemploi*

3 les aides et subventions

Le Smicval finance jusqu'à 50% de vos dépenses sur des solutions visant à la réduction des déchets. Pensez-y !

- Achat d'un kit ou d'une tondeuse mulching
- Location ou prestation de broyage de végétaux à domicile
- Achat individuel d'un broyeur de végétaux
- Achat mutualisé d'un broyeur de végétaux
- Arrachage de haies de thuyas, cyprès et lauriers palme avec plantation de haies vives et diversifiées
- Plantation de haies vives et diversifiées
- Achat de poules (minimum 2)
- Achat d'un poulailler ou d'une clôture
- Achat de matériel de tri des restes alimentaires ou compostage domestique
- Achat de protections féminines réutilisables (serviettes hygiéniques, coupes menstruelles ou culottes de règles)
- Aide à l'achat de couches lavables
- Aide à la location de couches lavables

Rendez-vous sur www.smicval.fr pour en savoir plus 

4 Pour utiliser au mieux les Pôles Recyclage

- Regroupez vos apports pour optimiser vos visites en pôles recyclage. 7 passages sont inclus dans votre taxe d'enlèvement, si vous venez plus, vous serez facturé.
- L'accès est sans RDV du lundi au jeudi, mais pensez à prendre RDV les vendredi et samedi.
- Une visite **exclusive** pour don/reprise n'est pas décomptée de vos 7 passages. Par exemple : en cas de déménagement ou de vide-maison, triez les objets et organisez vos passages en fonction !

Horaires d'ouverture :

Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Du 2 novembre au 29 février : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Tous les végétaux sont acceptés dans vos Pôles Recyclage (branchages, taille de haies...) SAUF la tonte et les feuilles mortes tombées au sol.

5 le financement de vos services

LA TEOM, KEZACO ?

Tous ces services sont financés par la **TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**, prélevée avec la taxe foncière. Elle est due par les propriétaires et est récupérable auprès des locataires. Son montant dépend de la valeur locative du logement, revalorisé chaque année par les services fiscaux, sur laquelle est appliquée un taux voté par votre communauté de communes. Ce qui est souvent méconnu, c'est que son montant n'est pas directement lié à l'utilisation du service, ni à la quantité collectée ou encore au nombre de personnes vivant dans la propriété concernée.

Le saviez-vous ?

La TEOM finance ainsi un ensemble de services réalisés par le Smicval :

- la collecte des papiers et des emballages recyclables (*bacs ou points d'apport jaune*),
- la collecte des ordures ménagères (*bacs ou points d'apport marron*),
- la collecte des restes alimentaires (*bacs ou points d'apport vert*),
- la collecte du verre,
- les 7 passages annuels sur nos 11 Pôles recyclage répartis sur le territoire,
- les passages illimités pour du don ou la reprise d'objets au sein des Smicval Market et mini-Smicval Markets des Pôles recyclage,
- le traitement de l'ensemble des flux collectés,
- les formations éco-jardinage,
- les soutiens financiers pour l'acquisition de matériel ou de services d'aide à la réduction des déchets à collecter (*poulaillers, composteurs, broyeurs, textiles sanitaires, etc.*),
- l'accès à des services tels que le Comptoir Répar'...

Une question ? Un problème ?

Vous pouvez nous contacter en privilégiant les moyens suivants :

contact@smicval.fr

proactiv@smicval.fr (pour les professionnels)

Votre espace en ligne : <https://mon-espace.smicval.fr/>

Téléphone : 05 57 84 74 00

Ou consultez le site internet : www.smicval.fr